



Commune de DORTAN (01590)

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU SEANCE DU 9 AVRIL 2019

Affiché le 16 avril 2019.

Le Conseil municipal s'est réuni à 19h, au lieu habituel de ses séances, après convocation du 3 avril 2019, sous la présidence de Mme Marianne DUBARE, Maire.

Étaient présents	Marianne DUBARE - Jean-Claude GAILLARD - André PERRIN Agnès PRUNIAUX - Anne-Marie FEUGIER - Christophe DAVID- HENRIET - Marie-Rose RIZZO - Joël SUBTIL - Alain BRITEL Thierry REBERE - Agnès DUBOIS - Fabien CHAVET - Janine DURET - Isabelle SERRAND - Josiane TOURRES	
Étaient excusés	Hélène VIOLY - Anaïs JULLIEN - Nicolas RIPPE - Stéphanie CORNATON	
Secrétaire de séance	Janine DURET	
Conseillers en exercice : 19	<u>à 19h</u>	<u>à partir de 19h10</u>
	Présents : 13	15
	Votants : 13	15

APPROBATION COMPTE RENDU DU 6 FEVRIER 2019

Le compte rendu du Conseil municipal du 6 février 2019 est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DE DECISIONS N° 2

Mme le Maire rend compte des décisions qu'elle a été appelée à prendre dans le cadre de sa délégation.

N° 2019-001 du 14/02/2019 N° 2019-002 du 26/02/2019	Marché avec R2A et SYMETRIK, mission maîtrise d'œuvre suivi et exécution Ad'AP, pour un montant total de 24 960 € HT, soit 29 952 € TTC.
N° 2019-003 du 13/03/2019	Contrat avec BERGER LEVRAULT, utilisation et suivi module complémentaire e.élections premium suite mise en place répertoire électoral unique, d'une durée de 3 ans à compter du 11/03/2019 pour un montant de : - licence d'utilisation : redevance unique de 140 € HT (168 € TTC) ; - e.learning : forfait parcours d'apprentissage en ligne (3 modules) de 150 € HT (180 € TTC) ; - maintenance annuelle : 28.58 € HT (34.30 € TTC) révisable chaque année.
N° 2019-004 du 05/04/2019	Contrat avec Société PYRAGRIC INDUSTRIE, spectacle pyrotechnique fête nationale du 14/07/2019 pour un montant de 5 000 € TTC.

COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 CHAUFFERIE, COMMUNE AFFECTATION DES RESULTATS

Jean-Claude GAILLARD présente et commente les documents transmis à tous les membres du Conseil municipal qui ont été étudiés par la commission Finances en réunion du 1^{er} avril.

Il met en parallèle les chiffres des comptes administratifs avec ceux issus des comptes de gestion établis par M. PRIORE, trésorier, l'ensemble étant parfaitement cohérent.

Arrivée d'Alain BRITEL et d'isabelle SERRAND à 19h10 Présents : 15 Votants : 15



Commune de DORTAN (01590)

Il précise que le résultat d'investissement, qu'il soit excédentaire ou déficitaire, fait automatiquement l'objet d'un report. Quant au résultat de fonctionnement ou d'exploitation, il fait l'objet d'une affectation et doit en priorité servir à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

A) CHAUFFERIE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opérations exercice 2018 (1)	108 407.92	110 522.54	23 347.38	30 963.73	131 755.30	141 486.27
Résultats exercice 2018 (2)		2 114.62		7 616.35		9 730.97
Résultats reportés 2017 (3)		93.25	15 945.32		15 852.07	
TOTAUX (1) + (3)	108 407.92	110 615.79	39 292.70	30 963.73	147 607.37	141 486.27
Résultat clôture 2018 à reporter en 2019		2 207.87	8 328.97		6 121.10	
Restes à réaliser à reporter en 2019			1 370.00		1 370.00	
Résultat définitif 2018		2 207.87	9 698.97		7 491.10	

Le CA Chaufferie 2018 est excédentaire de 9 730.97 €. Le résultat de clôture 2017 est déficitaire de 15 852.07 €. Avec les restes à réaliser d'investissement 2018 d'un montant de 1 370 €, le résultat définitif est déficitaire de 7 491.10 €.

Il propose d'affecter le résultat de la section d'exploitation comme suit :

- 2 207.87 € à l'investissement (compte 1068).

B) COMMUNE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opérations exercice 2018 (1)	1 555 605.73	1 537 302.44	450 396.73	225 934.77	2 006 002.46	1 763 237.21
Résultats exercice 2018 (2)	18 303.29		224 461.96		242 765.25	
Résultats reportés 2017 (3)		548 656.58		172 869.47		721 526.05
TOTAUX (1) + (3)	1 555 605.73	2 085 959.02	450 396.73	398 804.24	2 006 002.46	2 484 763.26
Résultat clôture 2018 à reporter en 2019		530 353.29	51 592.49			478 760.80
Restes à réaliser à reporter en 2019			115 147.66		115 147.66	
Résultat définitif 2018		530 353.29	166 740.15			363 613.14

Le CA de la Commune 2018 est déficitaire de 242 765.25 €. Le résultat de clôture 2017 est excédentaire de 721 526.05 €. En déduisant les restes à réaliser d'investissement 2018 d'un montant de 115 147.66 €, le résultat définitif est excédentaire de 363 613.14 €.

Jean-Claude GAILLARD propose d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- 166 740.15 € à l'investissement (compte 1068) ;
- 363 613.14 € reportés en section de fonctionnement (compte 002).

Mme le Maire est invitée à quitter la salle pour laisser le Conseil s'exprimer et donner acte de la présentation faite des comptes administratifs 2018.

Délibération : le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ARRETE les résultats définitifs des comptes administratifs tels que présentés ;
- DECLARE conformes les comptes de gestion dressés par le trésorier ;
- VALIDE la reprise des résultats des budgets Chaufferie et Commune comme indiqué ci-dessus.



Commune de DORTAN (01590)

FIXATION TAUX D'IMPOSITION 2019

Jean-Claude GAILLARD rappelle que, depuis 2015, les taux d'imposition sont légèrement augmentés tous les ans.

Il présente les trois simulations effectuées en fonction des bases prévisionnelles 2019 : sans augmentation, avec 1 % ou 2 % d'augmentation.

Il signale que la commission Finances, réunie le 1^{er} avril, propose de ne pas toucher aux taux compte tenu du contexte social difficile. Avec une augmentation modérée de 1%, le gain pour la collectivité serait moindre (un peu plus de 2 000 €). Il est à noter qu'avec la seule évolution des bases, la recette supplémentaire pour la Commune est de 9 518 €.

Délibération : Le Conseil municipal, considérant qu'une temporisation de la fiscalité était bienvenue, à l'unanimité :

- DECIDE de maintenir, pour 2019, les taux des contributions directes votés en 2018, soit :
 - Taxe d'habitation : 9.56 %
 - Taxe foncière (bâti) : 14.28 %
 - Taxe foncière (non bâti) : 43.54 %.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

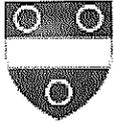
Jean-Claude GAILLARD informe que la commission Finances propose de maintenir le montant des subventions accordées en 2018 et d'ajouter sur la liste des associations bénéficiaires les Amis de la chapelle de Bonaz.

Il précise qu'à partir de cette année, l'aide financière accordée, notamment pour les sorties scolaires, ne sera plus versée directement aux coopératives scolaires mais par l'intermédiaire de l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole), chaque projet devant être motivé.

Délibération : le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de verser une subvention aux associations suivantes :

COMPTE	BENEFICIAIRES	MONTANT	OBJET
6574	ASDL	2 900 €	Fonctionnement
6574	ADAPEI	400 €	Fonctionnement
6574	Amicale donneurs de sang	50 €	Fonctionnement
6574	Amis de la Chapelle de Bonaz	290 €	Fonctionnement
6574	Association des livres	1 425 €	Fonctionnement
6574	Club des Cyclamens	366 €	Fonctionnement
6574	Club d'échecs Oyonnax Dortan	295 €	Fonctionnement
6574	Comité des fêtes	694 €	Fonctionnement
6574	Jeunes sapeurs-pompiers	475 €	Fonctionnement
6574	Mogad'art	290 €	Fonctionnement
6574	Office national des anciens combattants	100 €	Fonctionnement
6574	Prévention routière	100 €	Fonctionnement
6574	RCLD	950 €	Fonctionnement
6574	Sentiers buissonniers	290 €	Fonctionnement
6574	Sentiers buissonniers (retraités sportifs)	290 €	Fonctionnement
6574	Sou des écoles	1 000 €	Fonctionnement
6574	Syndicat de chasse	290 €	Fonctionnement
6574	Tennis club de Dortan	950 €	Fonctionnement
6574	Mémoire de la Résistance et des maquis de l'Ain et du Haut-Jura	100 €	Fonctionnement
	TOTAL	11 255 €	



Commune de DORTAN (01590)

BUDGET PRIMITIF 2019 CHAUFFERIE

Jean-Claude GAILLARD présente le projet de budget primitif 2019 de la Chaufferie, tel qu'il a été discuté en commission Finances du 8 avril.

Il rappelle qu'en 2018, la subvention d'équilibre du budget communal au budget Chaufferie d'un montant de 10 000 € n'a pu être versée, la délibération la prévoyant ayant dû être retirée sur demande de M. le Sous-préfet de NANTUA. Suite au courrier adressé par la Mairie en août 2018, Mme le Maire et lui-même ont été reçus en préfecture. Assistaient également à la réunion des représentants de la DGFIP ainsi que le trésorier d'OYONNAX. Les arguments de la Commune ont été présentés pour expliquer les raisons historiques des difficultés rencontrées avec la chaufferie (subvention non versée, faillite du prestataire chargé de la fourniture de la chaudière). Un emprunt plus important a dû être réalisé, dont la durée ne pouvait être supérieure au délai d'amortissement de 30 ans.

L'autorisation de verser une subvention d'équilibre a été actée jusqu'en 2021 compris, date de fin des contrats (régie et abonnés). De nouveaux accords devront être signés avec le gestionnaire et les abonnés. Tous les prêts (Commune et Chaufferie) devront être renégociés.

Délibération : le Conseil municipal, **à l'unanimité :**

- APPROUVE le budget primitif 2019 de la Chaufferie qui, avec le versement de 15 000 € de subvention du budget Communal, s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
 - Section d'exploitation : 136 051.10 €
 - Section d'investissement : 34 048.97 €.

BUDGET PRIMITIF 2019 COMMUNE

Jean-Claude GAILLARD annonce les projets d'investissements 2019 retenus par la Commission Finances, d'un montant total de 330 020 €, hors restes à réaliser :

- 214 350 € : 1^{ère} tranche mise en accessibilité des bâtiments communaux, dont 4 350 € de frais d'étude, 30 000 € d'honoraires d'architecte et 180 000 € de travaux. Un emprunt de 150 000 € est prévu pour aider au financement de ces travaux obligatoires.
- 64 930 € d'équipements divers (tableau blanc, vidéoprojecteur, meuble rangement, aspirateurs, ordinateur et imprimante Mairie, arroseur stade de football, défibrillateurs, équipement informatique bibliothèque), les plus gros investissements étant l'achat d'un tracteur tondeuse pour 28 920 € et d'un véhicule pour 19 120 €.
- 16 740 € se répartissant comme suit :
 - 1 800 € : centralisation volets roulants Mairie ;
 - 2 000 € : alimentation électrique lotissement Les Coteaux de Maissiat ;
 - 4 140 € : remplacement d'un poteau d'incendie ;
 - 8 800 € : remplacement de lampes d'éclairage public à vapeur de mercure.
- 28 000 € : travaux de voirie (9 000 € pour reprise d'une écluse existante route de Maissiat, 16 000 € pour la pose de 2 coussins lyonnais rue du 21 juillet 1944 et 3 000 € de frais d'étude pour ces deux programmes).
- 6 000 € : travaux ONF (entretien forêts, plantations, nettoyage chemins).

Jean-Claude GAILLARD présente le projet de budget primitif qui tient compte des nouveaux investissements prévus et des restes à réaliser d'un montant de 115 147.66 €. Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement se monte à 170 709 €.

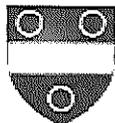
Délibération : le Conseil municipal, **à l'unanimité :**

- APPROUVE le budget primitif 2019 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
 - Section de fonctionnement : 1 840 768.14 €
 - Section d'investissement : 601 860.15 €.

ACQUISITION MATERIEL ET MOBILIER CABINET MEDICAL

Mme le Maire présente l'estimation, après négociation, du matériel et du mobilier du cabinet médical pour une valeur de 4 420 € et propose au Conseil d'en faire l'acquisition.

Délibération : oui à l'unanimité.



Commune de DORTAN (01590)

INDEMNITE DE CONSEIL RECEVEUR MUNICIPAL

Jean-Claude GAILLARD explique au Conseil que M. PRIORE Michel, receveur municipal par intérim, a cessé ses fonctions le 31 mars 2019.

Il précise qu'il convient de délibérer sur l'indemnité de conseil qui lui sera accordée pour l'année 2019 et propose de la fixer au même taux qu'en 2018, soit 100 %.

Délibération : oui par 14 voix pour et 1 contre.

REMBOURSEMENT ASSURANCES

Mme le Maire expose au Conseil que, dans le cadre du sinistre du 29 décembre 2018 rue de la Cité (choc véhicule contre barrière avec plots béton), l'assurance propose un remboursement de :

- 716 €, en première indemnisation ;
- 1 000 € représentant la franchise suite à recours contre le tiers responsable ;

soit un total de 1 716 € correspondant au montant de l'expertise effectuée.

Délibération : oui à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Mme le Maire propose au Conseil, après avis favorable du Comité technique en date du 25 mars 2019, de supprimer, à compter du 1^{er} mai 2019, les emplois vacants suivants :

- 1 DGS, emploi fonctionnel à temps complet,
- 1 attaché faisant fonction de DGS à temps complet.

Pour ces deux postes, la Commune ne satisfait plus aux critères du fait de son passage en dessous du seuil des 2 000 habitants ;

- 1 ATSEM à temps complet suite à l'avancement de grade de la titulaire du poste.

Délibération : oui à l'unanimité.

OPPOSITION ENCAISSEMENT RECETTES VENTES DE BOIS PAR L'ONF EN LIEU ET PLACE DE LA COMMUNE

André PERRIN fait état du courrier de la Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR) qui s'oppose à l'encaissement des produits des ventes de bois des forêts communales par l'ONF, à charge pour cet organisme de les reverser aux Communes. Cette mesure, mise en place par les services de l'Etat, aura vraisemblablement un impact négatif sur le budget communal du fait du décalage de plusieurs mois entre la vente et l'encaissement de la recette.

Il propose de s'élever contre cette décision.

Délibération : oui à l'unanimité.

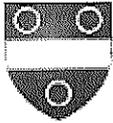
TIRAGE AU SORT LISTE PREPARATOIRE JURÉS D'ASSISES POUR L'ANNEE 2020

Il est procédé au tirage au sort de 3 noms sur la liste électorale en vue de l'établissement de la liste préparatoire des Jurés d'Assises pour l'année 2020. Ont été tirés au sort : Mmes BAPTISTA Emeline et BOUYER Marie-Claire, M. MICHALET Sylvain.

QUESTIONS DIVERSES

1. Reprise 15 concessions cimetièrre non renouvelées : Agnès PRUNIAUX informe qu'une consultation auprès de 4 prestataires va être lancée.
2. Intervention EPF de l'Ain pour l'acquisition du cabinet médical par la Commune : Mme le Maire informe qu'elle a adressé une lettre de mission à l'Etablissement Public Foncier de l'Ain pour négocier le prix. Elle rappelle que cet organisme, créé en 2006 à l'initiative du Conseil Général, agit pour le compte des collectivités adhérentes.

Pour ce qui concerne le cabinet médical, l'EPF, moyennant une commission de 1,8 % du coût, assurera le portage financier. Cela signifie qu'il procédera à l'acquisition pour le compte de la Commune, prendra en charge l'assurance et les impôts fonciers. Il avancera également les frais notariés.



Commune de DORTAN (01590)

Pendant la durée du portage (4, 6, 8 ou 12 ans) la Commune sera usufruitière, pourra percevoir un loyer et procédera au remboursement des sommes dues à l'EPF à partir de l'année suivant l'acquisition.

Toutes ces conditions feront l'objet d'une convention qui sera soumise au Conseil municipal lors d'une prochaine séance.

3. Recherche médecin : le cabinet de recrutement est en relation avec 15 candidats potentiels sur 295 approchés, de toutes nationalités. En parallèle, 216 candidats exerçant en France ont été contactés par courriels. Des annonces sont parues : l'une dans une revue spécialisée et l'autre diffusée lors des congrès d'avril 2019 à PARIS.
4. Eventualité mise en sens unique voies communales : André PERRIN annonce une proposition des membres de la Commission Voirie pour la mise en sens unique d'une partie de la route de Maissiat et de la rue Bellevue, considérant les problèmes de circulation rencontrés, principalement aux heures de rentrée et de sortie d'école. Cette question sera inscrite à l'ordre du jour d'un prochain Conseil municipal.
5. Eclairage public city-stade Sénissiat : Janine DURET évoque l'absence d'éclairage public vers le city-stade de Sénissiat et donc l'impossibilité pour les jeunes d'utiliser cet équipement en soirée.

La séance est levée à 21h05.

La Présidente de séance,
Marianne DUBARE

La Secrétaire de séance,
Janine DURET